

Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: - (1997)

Heft: [1]: Globalisierung : Herausforderung der Raumordnung Schweiz = La globalisation : un défi pour l'aménagement du territoire en Suisse

Artikel: Instrument de promotion sur le marché territorial?

Autor: Lin, Sophie / Beurret, Bruno

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-957699>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Instrument de promotion sur le marché territorial?

► Sophie Lin und Bruno Beurret

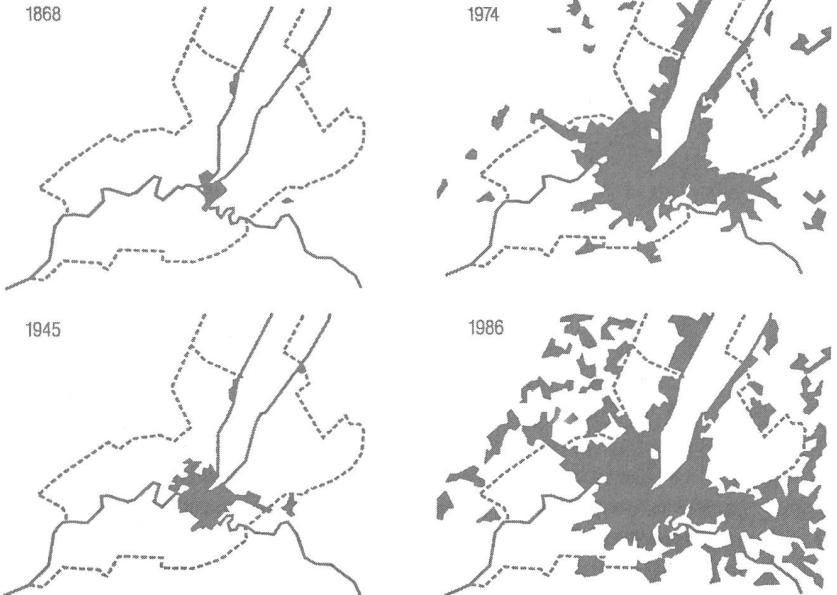
Le canton de Genève a engagé le réexamen complet de son plan directeur cantonal, adopté en 1989 seulement. Un projet de concept énonçant les nouvelles orientations politiques de ce plan directeur vient d'être mis à l'enquête publique. Ce document annonce deux nouveautés importantes qui influenceront la conception du plan directeur cantonal:

Les plans directeurs cantonaux des années 80 agissaient dans un contexte de prospérité qu'il fallait encadrer et dont il fallait juguler les effets négatifs sur le territoire. Dans un contexte économique bien plus difficile, le "Projet 2015" propose, au contraire, une conception prospective de son territoire, souhaitant donner toutes ses chances au développement économique en mettant en place une structure d'accueil. Les éléments essentiels de ce plan sont:

- **une conception globale pour l'agglomération urbaine;**
- **une structuration multipolaire de l'espace transfrontalier franco-valdo-genevois soutenu par un réseau de transports publics;**
- **une mise en relation de cet espace avec le réseau des villes suisses et celui de Rhône-Alpes**

Un plan directeur cantonal doit-il et peut-il jouer un rôle dans la promotion économique d'un territoire?

Les volontés de déréglementation font pression sur l'aménagement du territoire comme dans tous les domaines. Il y a là un enjeu fondamental : soit l'aménagement s'efface peu à peu devant les impératifs économiques, soit il intègre cette dimension économique et participe ainsi aux nouveaux partenariats entre collectivités publiques et acteurs économiques. Mais il ne faut pas confondre les besoins particuliers et à court terme et les besoins de l'économie en général qui concernent le long terme et la société dans son ensemble. C'est pourquoi, le concept de l'aménagement cantonal annonce que le plan directeur doit s'inscrire dans le principe de développement durable ce qui signifie qu'il faut s'attacher à l'équilibre entre les préoccupations sociales, la pro-



tection de l'environnement et à le souci de l'avenir économique.

Le plan directeur peut jouer un rôle fondamental à plusieurs niveaux:

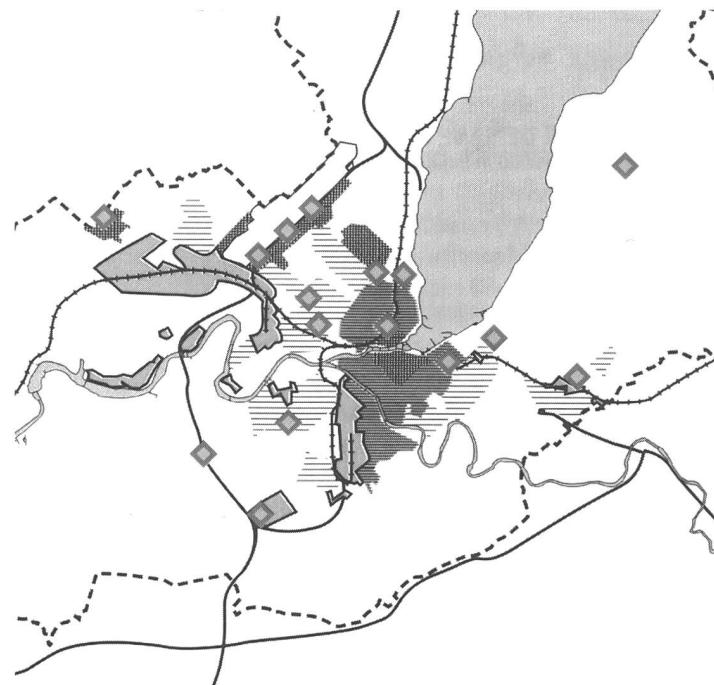
Tout d'abord, les acteurs économiques sont sensibles à l'effet d'annonce. Un territoire qui dispose d'une vision prospective de l'organisation spatiale, d'un projet transparent et d'une volonté clairement exprimée de réalisation d'équipements se présente favorablement. En quelque sorte, le plan directeur cantonal peut être la carte de visite d'un territoire.

A une échelle plus petite, le canton de Genève va entamer ce type de démarche pour organiser l'accès des organisations internationales. Il s'agira de disposer d'un plan directeur régional qui, en tant que tel, constituera un atout supplémentaire pour le canton et la région dans la promotion du pôle international genevois.

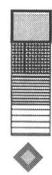
Ensuite, par le biais de sa mise en oeuvre, le plan directeur agit sur les conditions cadres de l'économie. La mise en place d'équipements de haut niveau (notamment dans le domaine des transports), non seulement peut être créatrice d'emplois, mais a un effet multiplicateur sur l'économie en rendant plus efficace la structure d'accueil du territoire. Dans une période de stagnation économique les pouvoirs publics peuvent jouer ce rôle régulateur. Bien sur, il s'agit de cibler pré-

fig. 1 Le développement de l'agglomération urbaine de Genève (Encyclopédie de Genève, 1991)

► Sophie Lin und Bruno Beurret



Localisation des activités économiques



- Activités à prédominance industrielle
- Activités à prédominance tertiaire
- Mixte: activités tertiaires et logement
- Mixte: prédominance logement
- Pôles d'activités

fig. 2 Localisation des activités économiques

cisément quels sont les équipements qui ont le meilleur effet multiplicateur à moindre coût.

Il est évident que l'aménagement du territoire n'est pas le seul instrument qui peut influencer les conditions cadre. Font partie de ces conditions également le niveau de formation, le coût de la vie, la sécurité, etc.

Concernant l'implantation proprement dite des activités, plutôt que de répondre au coup par coup, le plan directeur propose une structure ur-

baine cohérente avec des pôles attractifs et une offre diversifiée de terrains ainsi qu'un régime des zones souple et adaptable:

- proposition de sites pour les grands centres commerciaux à vocation régionale, bien desservis;
- affirmation de la vocation de production de haut de gamme de certains sites industriels;
- instauration d'une mixité contrôlée des activités dans d'autres sites industriels
- parmi les pôles tertiaires qui sont en même temps des plate-formes d'échange de transports, proposition du développement du "rectangle d'or", de part et d'autre de la piste de l'aéroport.

En dernier lieu, l'action sur la qualité du cadre de vie en général, n'est pas le moindre aspect, quand on sait que celle-ci constitue de plus en plus un des facteurs importants de localisation des entreprises.

En quoi cet objectif a-t-il influencé l'élaboration et la conception du plan directeur?

Il a orienté déjà les études de base du plan directeur cantonal. Il s'agissait d'identifier les spécificités économiques de Genève et de sa région, ainsi que les perspectives dans ce domaine. Il fallait également bien connaître les motivations et les besoins des divers acteurs. Par exemple, pour le plan directeur du canton de Genève, nous avons travaillé à plusieurs reprises au sein de groupes incluant divers représentants des milieux économiques genevois et des territoires avoisinants. Dans la forme du plan directeur, il faut également insister sur l'effet d'annonce. Sans que le document devienne une pure plaquette publicitaire, ce qui serait contreproductif, il doit s'exprimer sous la forme d'un projet facilement lisible.



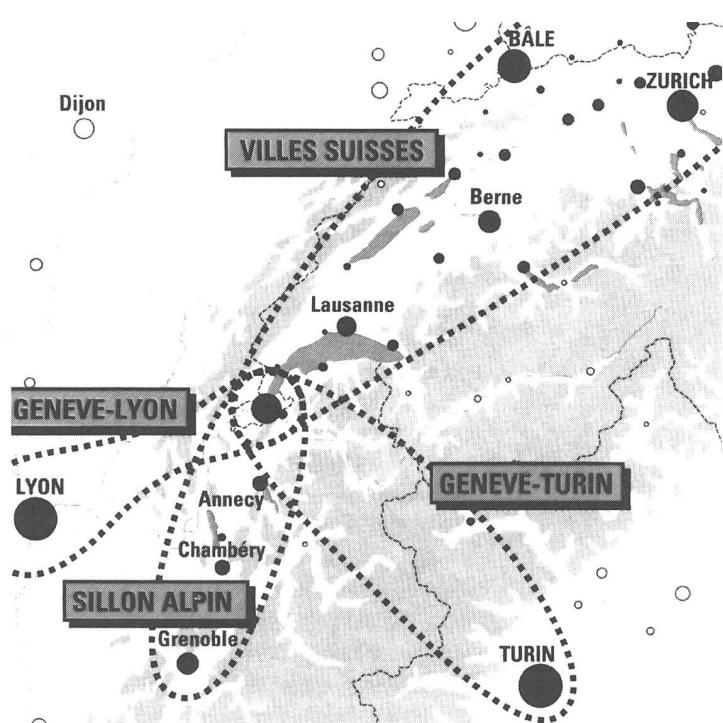


fig. 3 Réseaux de villes

Genève s'intéresse à la France voisine et plus lointaine, pour au moins deux raisons. Tout d'abord un projet d'accueil des organisations internationales qui inclut les territoires de France voisine et du canton de Vaud, permet de compter sur l'appui de la France en faveur de la localisation des activités internationales dans la région genevoise. En quelque sorte Genève a vocation de devenir le pôle international de Rhône-Alpes. Plus globalement, dans un contexte de libéralisation des échanges et dans une perspective d'adhésion à l'Union européenne, l'ouverture de Genève par dessus la frontière va dans le sens de faire de ce territoire qui maintenant se trouve dans un cul-de-sac un lieu d'articulation entre la Suisse et la France.

Il va de soi que la motivation de base de l'aménagement du territoire transfrontalier est la maîtrise globale de cet espace, dans lequel se sont développées d'intenses relations au niveau de la vie quotidienne et à dépasser les effets handicapants de la frontière. ■

Genève va-t-elle s'inscrire dans la coopération entre villes telle que préconisée par "les grandes lignes de l'organisation du territoire suisse"?

Il faut dire tout d'abord que Genève est en train de faire un pas important en complétant l'intérêt exclusif qu'elle avait jusqu'à récemment pour la seule dimension mondiale par un intérêt pour les relations régionales. Elle le fait sur deux plans, la collaboration transfrontalière de proximité et la recherche de relations avec d'autres villes et territoires plus éloignés.

Quant à la coopération entre villes suisses, il serait intéressant de poser la même question à Zurich et aux entreprises qui s'y concentrent, qui tiennent peut-être la clé de cette coopération. La Suisse a une chance exceptionnelle de bénéficier d'un réseau de villes denses et bien reliées entre elles. Zurich qui cherche à maintenir son rang international à peut-être besoin de cette masse critique, tout comme Genève. La "Métropole Suisse" telle que la préconise l'IREC ou le réseau des villes suisses tel que le propose le Conseil fédéral dans "les grandes lignes" est certainement plus forte que la seule métropole zurichoise. Un exemple: n'est-ce pas une vue à court terme que de concentrer toutes les liaisons internationales aériennes dans le "Hub" de Kloten alors que des aéroports tels que celui de Genève qui offrent un moindre encombrement, un meilleur confort et une meilleure fiabilité seront de plus en plus recherchés à l'avenir? La vue apparaît encore plus à court terme, quant on sait que ces liaisons représentent pour Genève une base indispensable à sa fonction internationale, laquelle joue un rôle politique essentiel pour toute la Suisse.

Quels sont les autres partenaires privilégiés de Genève?

Genève, plutôt que de s'inscrire dans le système des villes suisses, favorisera-t-elle la coopération à l'intérieur d'un système de "Régions" constitué notamment de l'Arc lémanique?

Probablement que la coopération régionale sera une "géométrie variable". Il y a des régions "à thèmes". Par exemple, l'Arc lémanique est une région où se développe la coopération dans le domaine des organisations internationales de la culture, de la santé et du tourisme. La Suisse occidentale, voire l'ensemble de la Suisse est l'espace de coopération universitaire et des écoles de formation de haut niveau. Le monde des affaires, quant à lui, agit au niveau des villes qui participent au réseau des métropoles européennes et internationales.

La mise en place d'un aménagement transfrontalier confirme-t-il la volonté de créer une région transfrontalière de façon à renforcer la coopération avec Rhône-Alpes et renforcer ainsi la position de Genève dans la concurrence territoriale ?

Der neue Richtplan für den Kanton Genf: Ein Instrument zur Stärkung des Kantons im überregionalen Konkurrenzkampf? Der Kanton Genf überarbeitet seinen 1989 genehmigten Richtplan. Das Konzept der Bevölkerung unterbreitet worden. Das Konzept beinhaltet neue politische Grundsätze, welche Einfluss auf den Richtplan haben werden: Die kantonalen Richtpläne der 80er Jahre beruhen auf einer blühenden Wirtschaft, deren Auswirkungen auf den Raum - vor allem die negativen - gesteuert werden mussten. In einer wirtschaftlich schwierigen Zeit geht es beim Projekt 2015 darum, die zukünftige Entwicklung so zu steuern, dass sie gute Voraussetzungen für die wirtschaftliche Entwicklung bietet.

Die wichtigsten Elemente:

- ein Gesamtkonzept für die Agglomeration
- Für die Grenzregion "franco-valdo-genevois" eine mit dem öffentlichen Verkehr vernetzte Struktur mit verschiedenen Zentren
- Schaffen von Beziehungen zwischen diesem Raum und dem vernetzten Städtesystem Schweiz sowie der Region Rhône-Alpes